

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG – 15-1634
Date : 2 février 2015
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr
Page : 6

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : Séance plénière de la CNT du vendredi 30 janvier 2015, de 14 heures 30 à 17 heures, dans la salle A 130 (salle du Conseil), au 1^{er} étage du bâtiment A, côté Météo France, 73 avenue de Paris – 94160 Saint-Mandé.

Ordre du jour :

Introduction du Président et installation de la CNT

1 – Organisation et programme de travail de la CNT

- Les membres
- Le règlement intérieur (sous-commissions)
- Ligne de conduite, annoncée lors de la séance plénière du CNIG (27 novembre 2014)
- Formation des groupes de travail

2 – Délibération de recommandations sur :

- « Pays et villes du monde »
- Les abréviations

3 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : www.cnig.gouv.fr
<http://archives.cnig.gouv.fr/Front/index.php?RID=22>
- CNT-PVM-2015-projet_vu20150127.pdf « Pays et villes du monde_2015 »
- ATT00007.pdf « Signalisation routière »
- ATT00004.pdf « Abréviations »

Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Pôle appui institutionnel	Pierre Vergez
<i>Membres</i>	
DGI	Jean-Claude Maniquaire
IGN	Jean-Sébastien Majka
SHOM	Alain Fourgassié
TAAF	Nathalie Moreigneaux
EHESS	Marie-Christine Vouloir
DGLFLF	Pierrette Crouzet-Daurat
Archives nationales	Sébastien Nadiras

BnF	Jean-Yves Sarazin
SGP	Yves Boulvert
Afnor	Philippe Magnabosco
<i>Personnalités qualifiées</i>	
	Étienne Quillot
	Michel Alessio
	Ange Bizet
	Claude Motte

Certains absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

Introduction du Président et installation de la CNT

Après avoir rappelé la situation antérieure de la CNT, le président invite chacun à se présenter : prénom et nom, structure, en qualité de partenaire habituel, ou exceptionnel, de la CNT, etc. (voir membres présents) afin d'installer la nouvelle CNT, commission interne au CNIG.

1 – Organisation et programme de travail de la CNT

- A Les membres

Les membres institutionnels (titulaires et suppléants) sont nommés par leurs organismes, les personnalités qualifiées le sont par le président de la CNT. La CNT s'est élargie de membres institutionnels nouveaux, comme le ministère des Affaires étrangères (MAE), dont l'avis nous sera précieux pour des cas comme celui de la Palestine, par exemple, et pour faire progresser un travail en commun entre ses travaux et les nôtres. Il est possible d'élargir davantage la CNT, si nécessaire.

- B Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est fixé par le CNIG, et nous avons toute latitude pour le compléter par la suite.

Un rythme de trois réunions plénières par an est prévu : janvier, avril-mai, septembre-octobre.

- C Ligne de conduite, annoncée lors de la séance plénière du CNIG (27 novembre 2014)

Cf. le compte rendu de la séance plénière du CNIG, en ligne sur le site du CNIG.

Le mandat de la CNT comprend un certain nombre de missions, qui sont réparties en trois commissions : la normalisation, la documentation et la valorisation des toponymes.

- La normalisation : adopter des recommandations (qui devraient s'imposer aux administrations, et sont proposées aux autres acteurs) sur la graphie de tous noms du territoire national et d'autres territoires, dans les domaines terrestre, maritime ou de l'espace, employés en français.

Les recommandations peuvent prendre la forme de listes, telle celle de *Pays et villes du monde*, ou de recommandations générales, inscrites dans une longue tradition d'autorités reconnues, telle l'Académie française, où les toponymes sont cités à titre d'exemples.

- La documentation : les règles de fonctionnement des ressources documentaires ou informatiques que l'utilisateur peut avoir besoin de constituer ou d'utiliser. Exemples du projet du « Référentiel toponymique », des travaux dans le cadre d'INSPIRE (directives européennes).
- La valorisation de l'ensemble de ces ressources :

- Au niveau national, proposer aux administrations des lignes de conduite, notamment pour éviter certaines fantaisies, et au grand public et à la presse une politique de bonne communication et de diffusion ;
- Au niveau international, dans les instances onusiennes, nos principes de traitement de noms de lieux sont sources de pacification. En effet, l'idée de la diversité culturelle et qu'un nom géographique peut se présenter sous sa forme originale, dans la langue où il est apparu, est un atout dans les discussions aussi bien en France qu'à l'étranger. Les travaux de la CNT, étroitement liés à ceux de la division francophone du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (Genung), en ont des exemples, telles l'expérience de la France et de ses langues régionales, ou celle des minorités linguistiques actives au Canada. La question de la reconnaissance de la toponymie comme patrimoine culturel immatériel au sens de la Convention de l'Unesco (2003) a des applications concrètes dans des programmes de sauvegarde et de valorisation. Exemple du traitement de la signalisation routière.

À propos de la liste *Pays et villes du monde*, un prolongement avec le document nommé *Entités géopolitiques secondaires* (c'est-à-dire les unités géographiques dotées d'une certaine importance géopolitique, à statut politico-administratif spécial, géographiquement séparées, mais particulières ou dépendantes d'un pays souverain) serait intéressant à examiner, d'autant que la division francophone du Genung attend de la part de la France une validation de noms géographiques autres que ceux de PVM pour augmenter le corpus du *Tour du monde en français*, proposé sur son site www.toponymiefrancophone.org.

- D Formation des groupes de travail

Il a été décidé la formation de trois groupes de travail, nommés respectivement « Normalisation », « Documentation » et « Valorisation » (cf. annexe). Chaque groupe est ouvert librement aux membres de la CNT qui souhaitent y participer.

Concernant la première réunion de ces groupes de travail, un appel à disponibilité sera proposé par Doodle.

2 – Délibération de recommandations sur :

- A « Pays et villes du monde »

La mise à jour de la liste "Pays et villes du monde_2015" est régulière.

La liste, examinée d'après les lignes surlignées en rouge et en bleu, sera implantée sur le site du CNIG, une fois amendée et après une relecture attentive.

La partie gauche de la liste est consacrée aux noms français de pays, de capitales et de villes, selon l'usage français et l'usage officiel. La partie droite, consacrée aux noms en langue(s) locale(s), adopte la même logique, à la différence près que certaines langues non transcrites au moyen de l'alphabet latin ont besoin d'être romanisées (voir ci-après) pour être lisibles par tous.

La forme usuelle française peut se démarquer de celle de l'ONU car c'est le pays lui-même qui dépose son nom dans les six langues de l'ONU (dont le français), sans toujours tenir compte des usages du français.

Les diplomates du MAE souhaitant connaître le genre des villes et îles, la CNT a constaté que celles précédées d'un article ont un genre fixe, celui de l'article. Les autres ont un genre apparent selon le contexte. Exemple : Paris.

La CNT n'a pas vocation à s'occuper des adjectifs dérivés. Ceux-ci figurent sur le document à titre de renseignement et sont calés sur le dispositif de la commission spécialisée du MAE.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) code les langues dans sa norme 639. Concernant l'Afghanistan, qui déclare deux langues officielles, l'une est codée « ps » pour le pachto, l'autre « fa » pour le persan à partir du nom persan de la langue (*farsi*), et dont le *dari* est une variante. Le code « fa » reste-t-il valable si l'on décide d'adopter le nom de la variante ?

⇒ Recherche à faire auprès de l'Association française de normalisation (Afnor).

Les principes de traitement fixant la forme des noms de lieux étrangers et qui régissent la tenue d'une telle liste sont issus des principes de 1993 retenus par le MAE et la CNT :

- La primauté de l'usage actuel installé du nom français ;
- En l'absence d'un tel usage, adoption de la forme locale en usage, romanisée si nécessaire.

Ainsi l'usage actuel avéré et installé en français se serait imposé sur le féminin *la* Centrafrique au détriment d'un document officiel du pays lui-même, daté du 15 décembre 1984 qui rappelle que l'on doit retenir *le* Centrafrique, choix du président-fondateur, et de l'hymne national (document n° 219/PCMRN/HCRST présenté par le représentant de la Société de géographie).

Le représentant de la Société de géographie présente ensuite une *Note sur l'orthographe correcte de quelques phonèmes consonantiques* (avril 1986) relative à l'apostrophe « coloniale », qu'il est recommandé de supprimer, afin de préserver l'orthographe de phonèmes consonantiques tels Mp (Mpoko) et Ndj (Ndjamena).

La question de l'apostrophe coloniale ne se pose pas dans la liste PVM qui enregistre très correctement Ndjamena.

Le rapporteur fait remarquer qu'à travers les travaux d'IGN France International, les CNT du Burkina Faso et du Mali ont adopté les *Principes de transcription des toponymes africains* qui réfutent cette apostrophe, censée indiquer pour les Français le nasonnement de la consonne initiale, mais qui fausse la prononciation d'une seule émission de voix des semi-nasales et des labio-vélaires.

⇒ Pour une meilleure prononciation des noms par les journalistes, le président écrira à RFI à propos de l'apostrophe coloniale.

Les systèmes de romanisation, adaptés à la langue française par la CNT et adoptés en commission, sont prioritaires, et sont suivis entre parenthèses par les systèmes de romanisation enregistrés officiellement au Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (Genung). Ces systèmes peuvent évoluer. Exemple de la romanisation du bengali ou du bulgare.

En leur absence, les systèmes nationaux, s'ils existent, sont utilisés. Sinon, le recours à des systèmes mis au point par des chercheurs ou des organismes est requis. Quelquefois, le système est dit bâtard quand il utilise à la fois des signes d'un système national peu au point et des signes d'un système mis au point par un organisme spécialisé : le cas s'est présenté en hindi pour la consonne च prononcée /ch/. La CNT adopte la romanisation č afin que l'ensemble soit réversible.

Les participants estiment qu'un cas requiert l'avis de tous.

- Soudan du Sud: le nom français usuel de la capitale est-il « Juba » ou « Djouba » ?

Le rapporteur recueillera les avis, éventuellement justifiés, d'ici au lundi 16 février 2015.

La colonne « Remarques » propose la variante « Tchèque » pour la forme usuelle en français de la République tchèque. Pourrait-elle être officialisée aujourd'hui comme nom usuel ?

Les questions relatives à la Palestine et à la République tchèque (Tchéquie) sont à poser au MAE et seront examinées lors de la prochaine séance plénière de la CNT.

- **B La signalisation routière et les abréviations**

Ce projet de recommandation, demandé par la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) en 2001, nécessite aujourd'hui de reprendre les travaux en commission pour traiter les cas de divergences. Notons que le cadre juridique a évolué, ce qui répercute des incidences sur les langues, en particulier lors de bilinguisme. Le projet de la CNT résume l'ensemble des textes applicables dans l'ordre de la hiérarchie des normes.

Un problème provient des abréviations, qui font l'objet d'un traitement plus large dans le cadre de travaux lexicographiques, dont la recommandation doit tenir compte pour une application cohérente.

Un autre problème est le double affichage directionnel de 1968 qui n'admet pas plus de deux affichages pour un même lieu, avec une priorité pour les langues officielles de l'ONU. Cela conduit, au Pays basque, à indiquer Saint-Sébastien le nom en français et *San Sebastián* en espagnol, mais que devient *Donostia* en basque ? La convention de 1968 serait à revoir sur ce point.

Le représentant de l'IGN informe la CNT qu'à l'échelle de la carte de base (1/25 000), l'IGN n'est pas donneur d'ordre de la signalétique, ce sont les mairies qui fournissent l'information et installent leurs panneaux. Les collecteurs relèvent les noms auprès des habitants, selon les documents administratifs, les arrêtés municipaux et la lecture des panneaux. Certaines communes mettent en place une signalétique en langue régionale, dans le cadre de partenariats linguistiques régionaux et après consultation des habitants. L'IGN doit en tenir compte (2^e §, page 6 du document ATT00007.pdf). Il existe souvent plusieurs noms pour un lieu, et si une base de données admet plusieurs noms, la carte doit rester lisible avec un nom rarement doublé.

Par ailleurs, il faut écrire, en page 8 au 6^e point, non pas BDUⁿⁱ® mais Référentiel à grande échelle (RGE), qui est l'ensemble des données diffusées.

Les projets de recommandations « Signalisation routière » et « Abréviations » seront traités en commission « Valorisation ».

3 – Questions diverses

La Société française d'onomastique organise en partenariat avec les Archives nationales un colloque en décembre 2015 à Paris. Des précisions seront apportées par les Archives nationales.

La fiche « Autorité toponymique nationale » permettant de participer au *Tour du monde en français* de la division francophone du Genung sera remplie par le rapporteur et envoyée à la division.

L'adresse internet du site du CNIG à retenir : www.cnig.gouv.fr

La documentation de la CNT se trouve dans l'onglet COMMISSIONS/Toponymie.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	3-5 février 2015	Les participants	Séance plénière de la CNT/CNIG
Validation	17 février 2015	Pierre JAILLARD	Président

ANNEXE

LES TROIS COMMISSIONS (GROUPES DE TRAVAIL)

Les trois **COMMISSIONS** sont ouvertes librement à tous les membres de la CNT.
Chaque commission, ou GT CNT, est organisée autour de **groupes d'étude**.

Le signe

⇒ indique le sujet d'étude, la publication d'un document et, entre parenthèses, la diffusion.

Les sigles

Afnor : Association française de normalisation

ENSG : École nationale des sciences géographiques

Genung : Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques

ISO : Organisation internationale de normalisation

1) NORMALISATION

Exonymes et romanisation

⇒ *Pays et villes du monde, Entités géopolitiques secondaires et Culminants* (CNIG)

⇒ Norme ISO 3166 parties 1 2 3 (Afnor)

⇒ *Le tour du monde en français* (Division francophone du Genung)

Prononciation

⇒ *Dictionnaire des toponymes étrangers* (Éditeur privé)

2) DOCUMENTATION

Bases de données

Ressources toponymiques

INSPIRE et EuroGeoNames

⇒ Référentiel toponymique (CNIG)

3) VALORISATION

Archives « Toponymie »

⇒ Site du CNIG

Patrimoine culturel immatériel et langues régionales

⇒ Signalisation routière (CNIG)

⇒ Abréviations (CNIG)

⇒ Projets éducatifs tournés vers le monde scolaire et le grand public (CNIG et division francophone du Genung)

Cours à distance ENSG Genung

⇒ Formation en toponymie, à distance (ENSG)

⇒ *L'introduction à la toponymie* (Division francophone du Genung)